

Service Finances
CDU: 2.073.521.1
Fiche: 234.684

Avis de publication

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal de la Ville de GEMBLOUX porte à la connaissance de la population que les modifications budgétaires n°2 du budget communal 2026, approuvée au Conseil communal du 9 juin 2026, est déposée à l'Administration communale (Service Finances), sis Parc d'Épinal à 5030 GEMBLOUX où quiconque peut en prendre connaissance tous les jours ouvrables durant les heures de service, du 12 au 21 juin 2026.

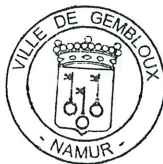
En séance du 11 juin 2026,

Par le Collège,

Le Directeur général, ff,



Jérôme SAMAIN



Le Député-Bourgmestre,



Benoît DISPA